Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260321-001_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

001/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures trente minutes le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Lionel ADAM-FLOCH, Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Objet : Élection du Maire

Monsieur Michel LE VEN, en qualité de doyen d'âge des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée, a fait l'appel nominal des conseillères et conseillers municipaux et a déclaré les nouveaux membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.
Madame Cyrielle MOY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau de vote
Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Alexia PHILIPPE et Monsieur Éric LE SCANFF.

Le Président de la séance a reçu les candidatures suivantes à la fonction de Maire :
- Monsieur Éric CLOAREC
- Monsieur Gilbert TOUDIC

Chaque conseiller municipal a procédé au vote à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Dépouillement du vote au 1er tour de scrutin :
- Nombre de votants : 15

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260321-001_26-DE

- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Monsieur Éric CLOAREC : 12 – douze voix
– Monsieur Gilbert TOUDIC : 2 – deux voix

Résultat du vote : Monsieur Éric CLOAREC obtenant douze voix et la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY